

CONSIGNE SANITAIRE PARTICULIERE AUX RANDONNEES

(Applicable à compter du 14 septembre 2020 et modifiée (*) le 13 octobre 2020)

Gestes barrière :

- ✓ *Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.*
- ✓ *Eviter de se toucher le visage.*
- ✓ *Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.*
- ✓ *Garder son mouchoir avec soi.*

Port du masque :

- ✓ *(*)Obligatoire sur le lieu de regroupement pour le départ de la sortie et tous les lieux en cours de sortie nécessitant un regroupement pour lesquels la distanciation physique est difficilement respectable.*
- ✓ *Fortement déconseillé pendant l'activité, appliquer la distanciation physique.*

Distanciation physique :

- ✓ *2 mètres pour les groupes à allure modérée (4km/h)*
- ✓ *5 mètres pour les groupes à allure soutenue (6km/h)*
- ✓ *1.5 mètre sur les côtés. Suivant la fréquentation de l'espace mettre temporairement le masque si nécessaire.*

Utilisation de gel hydroalcoolique :

- ✓ *Chaque randonneur est en possession de gel hydro alcoolique.*
- ✓ *L'animateur possède un kit sanitaire composé d'un masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, petit morceau de savon et un sac poubelle.*

Covoiturage :

- ✓ *Laisser à l'initiative du propriétaire du véhicule. Le port du masque est recommandé.*

Responsabilité de chacun :

- ✓ *Inviter les personnes présentant des symptômes COVID-19 et qui ne sont pas sûres de leur bon état de santé, celles qui ont participé à de grands rassemblements ou voyage hors de la France métropolitaine à suspendre momentanément leur participation à une activité.*
- ✓ *Prévenir immédiatement l'animateur si des signes du covid 19 apparaissent dans la semaine suivant l'activité pratiquée.*